Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212200042-20251127-2025DELIB104-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice :		27
Nombre de conseillers présents à la séance :		22
Nombre de conseillers absents :		5
Nombre de conseillers ayant donné procuration :		3
Nombre de votants :		25
Date de la convocation	:	21 novembre 2025
Date d'affichage	:	21 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves, LE GALL Maël, CASANAVE-LAULIVE Maryse, LE COQ Laurent, BICZO Sylviane, LE FLOCH Éric, PIRON Valentina, HADJADJE Valérie, GUILLAUME Hervé (19h11), ANTHOINE Julien (19h08), BODEVEUR David, THEFO Laurence, LE GUEVELLOU Marjorie, BENECH Pauline, LE HERVÉ Thomas, BONIZEC Christel, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, TOUDIC Marie-Evelyne, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine

Absents : BOÉTÉ Cécile, LE LUYER Martine, TASSEL Stéphane, LE DRET-STEUNOU Christelle, MARCHAND Cinderella

Procurations : BOÉTÉ Cécile à CLECH Vincent, TASSEL Stéphane à BODEVEUR David, LE DRET-STEUNOU Christelle à BICZO Sylviane

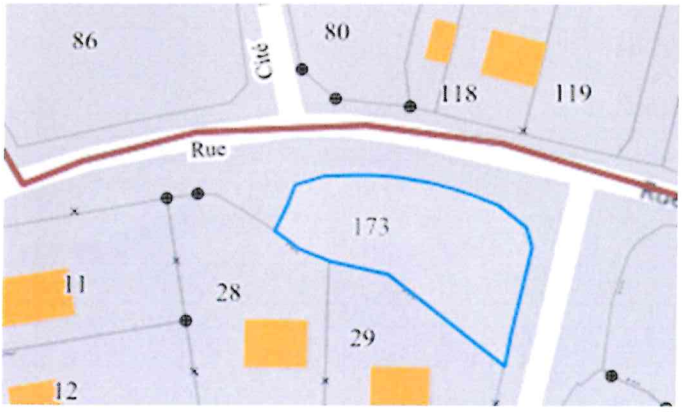
Secrétaire de séance : BOURDON Yves

N°2025/104

Domaine et Patrimoine

Acquisition d'une parcelle rue Saint-Nicolas

Monsieur le Maire expose aux élus que la parcelle cadastrée section AN 173 d'une contenance de 768m² située rue Saint-Nicolas et appartenant aux propriétaires indivis du lotissement de Taveac est entretenue depuis de nombreuses années par la commune.





Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212200042-20251127-2025DELIB104-DE

Considérant l'intérêt pour la commune que cette parcelle devienne sa propriété et suite à l'avis de la commission « Travaux, Urbanisme et Cadre de Vie », l'ensemble des propriétaires a été contacté par courrier.

Les propriétaires ont donné un avis favorable unanime à cette cession.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Vu l'avis formulé par la commission « Travaux, Urbanisme et Cadre de Vie » en date du 23 mars 2024 ;

Vu l'avis favorable unanime des propriétaires indivis ;

Au vu des motifs exposés,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

Nombre de suffrages exprimés :	*25*
Votes Pour :	*25*
Votes Contre :	*0*
Abstention :	*0*

DÉCIDE que l'acquisition se fera à l'euro symbolique (1€) ne donnant pas lieu à paiement ;

PRÉCISE que pour le calcul de la contribution de sécurité immobilière, la valeur vénale des parcelles est estimée à 0,30€ le m² ;

DÉCIDE que l'ensemble des frais afférents à cette opération (bornage, dossier et acte…) sera à la charge de la commune ;

SOLLICITE auprès du Centre de Gestion des Côtes d'Armor, Unité Droits des Sols/Procédures administratives, une mise à disposition de personnel afin de rédiger l'acte en la forme administrative ;

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour authentifier l'acte ;

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Vincent CLECH

MAIRIE DE BÉGARD 22140 (Côtes-d'Armor)

Le secrétaire de séance,
Yves BOURDON

MAIRIE DE BÉGARD 22140 (Côtes-d'Armor)